



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	07	22 .05	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
15 mai 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIT Florence, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, HONERCHICK Romain pouvoir donné à CAILLET Laurence, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, PETIT Pascale pouvoir donné à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à HACKEL Claude, VERVISCH Karine pouvoir donné à DANGIN Anita, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BORDE Philippe

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, MARY Pierre, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : RECONSTRUCTION GYMNASSE - DEMANDE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président explique que les services de la Préfecture ont conseillé à la Communauté de Communes de privilégier une demande de subvention auprès de l'agence Nationale du Sport (ANS) en lieu et place de la DSIL (sur la 2^{ème} tranche de travaux) pour un montant de 300 000 €.

Après lecture du règlement d'attribution de l'aide de l'ANS, le projet de reconstruction d'un gymnase à la cité scolaire serait un projet prioritaire qui répond à plusieurs critères :

- Equipement sportif situé dans un établissement scolaire
- Projet situé dans une zone France ruralité revitalisation (ZRR)
- Intercommunalité ayant signé un PTRTE
- Equipement situé à Bar-sur-Aube, commune labellisée Ville Active et Sportive
- Construction selon une démarche écoresponsable (panneaux photovoltaïques, bois peintures écologiques)

Considérant que l'enveloppe octroyée en 2025 sur la Région Grand Est de 5 076 094 €.

Considérant la nature prioritaire de cet équipement

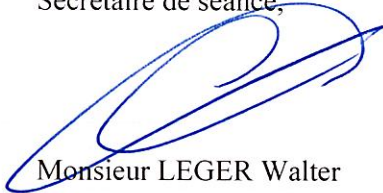
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de reconstruction d'un gymnase à la cité scolaire Gaston Bachelard pour un montant de 8 795 749 € HT (*estimatif APD novembre 2022*)
- **SOLLICITE** l'aide l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 Equipements de proximité Volet Régional à hauteur de 300 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mai 2025

Secrétaire de séance,


Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,


Président

